

# Qualité de l'eau distribuée en 2011

En application de la Directive Européenne 98/83/C.E. et conformément aux prescriptions du code de l'eau concernant la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Région wallonne, nous avons le plaisir de vous informer sur la qualité de l'eau qui vous a été distribuée en 2011.

## Contrôle continu de la qualité de l'eau

Pour pouvoir être distribuée, l'eau doit être salubre et propre.

Les analyses effectuées doivent respecter un ensemble de valeurs paramétriques microbiologiques et chimiques.

Comme l'impose la législation en vigueur,

- 11 contrôles de routine reprenant 15 paramètres et 1 contrôle complet reprenant pas moins de 49 paramètres ont été effectués dans la zone de distribution N° 1 (Ferba I et II) au long de l'année. Les paramètres microbiologiques ont été contrôlés à 12 reprises.
- 5 contrôles de routine reprenant 15 paramètres et 1 contrôle complet reprenant pas moins de 49 paramètres ont été effectués dans les zones de distribution N° 3 (Oasis) et 4 (Etalle) tout au long de l'année. Les paramètres microbiologiques ont été contrôlés à 6 reprises.
- 6 contrôles de routine reprenant 20 paramètres et 1 contrôle complet reprenant pas moins de 49 paramètres ont été effectués dans la zone de distribution N° 2 (Fontaine David & Fagne de France). Les paramètres microbiologiques ont été contrôlés à 7 reprises.

Les analyses ont été effectuées par le laboratoire LARECO de Marche.

## Quelques paramètres caractéristiques de l'eau

<b>Caractéristiques de la zone de distribution</b>				
Zone de distribution d'eau : zone géographique à l'intérieure de laquelle la qualité de l'eau est considérée comme uniforme				
N° de Zone	1	2	3	4
Villages	Tintigny Breuvanne Ansart Bellefontaine Han Poncele Lahage	Rossignol	Saint-Vincent Bellefontaine (Rue de Villemont - Rue du 7° Ric)	Tintigny (Rue de la Station)
Origine Captage	Ferba I et II	Fontaine David Fagne de France	Oasis	Etalle
Paramètres	Valeur moyenne mesurée en 2011			
PH	7,15	6,13	7,17	7,33
Conductivité (µS/cm)	444	31	483	426
Dureté totale (TH) (° F)	25,9	1,0	27,4	22,1
Nitrates (mg/l)	30,8	3,5	28,8	20,7
Pesticides totaux (µg/l)	0,035	0	0	0

## **Paramètres et Unités**

### • PH (concentration en ions hydrogène)

- Il spécifie le caractère acide ou basique de l'eau.
- Valeur autorisée :  $6,5 \leq \text{PH} \leq 9,5$  (PH < 7 : eau acide / PH > 7 : eau basique).

### • Conductivité

- Elle représente la teneur en matières minérales et sels dissous dans l'eau.
- Valeur autorisée : Inférieure à 2500 µS/cm (micro siemens par centimètre) à 20°C (Entre 200 et 333 µS/cm, l'eau a une minéralisation moyenne)

### • Dureté totale (TH)

- Elle représente la concentration en calcium et magnésium.
- L'unité est le degré français (°F) : TH < 20 °F : eau douce, risque de corrosion des canalisations / TH > 32 °F : eau dure, risque d'entartrage

### • Nitrates

- Ils proviennent de l'activité agricole ou des rejets d'eaux usées domestiques.
- Valeur autorisée : < 50 mg/l (milligramme par litre).

### • Pesticides totaux

- Ils proviennent de l'activité agricole (herbicides, insecticides, fongicides, ...).
- Valeur autorisée < 0,5 µg/l (microgramme par litre)

## **Conclusion**

L'eau distribuée dans les différentes zones de notre commune **répond** aux exigences minimales fixées par le Gouvernement concernant les valeurs microbiologiques et chimiques.

### Zone 2 : Captage de ROSSIGNOL

Le pH mesuré a une valeur  $\leq$  à 6,5 qui est une caractéristique naturelle des eaux ardennaises. Nous préconisons les restrictions d'usage suivantes : l'eau étant acide, si elle est utilisée à des fins alimentaires après stagnation (la nuit), laisser s'écouler les premières eaux qui risquent d'être chargées en éléments constitutifs des tuyauteries métalliques à cause du phénomène de corrosion et ce plus particulièrement si les raccordements ou réseaux intérieurs sont en plomb.

Concernant les paramètres microbiologiques, une analyse s'est révélée non-conforme. Une inspection des zones de captage a été opérée et la contre-analyse s'est révélée négative.

Au cours de cette année,

- une demande de dérogation à la valeur paramétrique du pH sera introduite auprès de la RW.
- les derniers raccordements particuliers en plomb seront remplacés.
- l'étude par l'AIVE des travaux relatifs au renforcement et à l'amélioration du réseau de production d'eau potable sera réalisée.

**Zone 4 : Rue de la station - TINTIGNY**

Depuis le 5 mars 2012, la rue de la station n'est plus alimentée par le captage d'Etalle mais par les captages de FERBA 1 & 2 de Tintigny.

En espérant que ces informations vous seront utiles, le service des eaux reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

A cet effet vous pouvez contacter M. Philippe Labranche, Premier Echevin, au 0478/426892 ([philippe.labranche@skynet.be](mailto:philippe.labranche@skynet.be)).

*Philippe Labranche, Premier Echevin*